

**SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI**  
*Salon du Cheval d'El Jadida 2019*



**Concours International Modèle & Allures**  
**SHOW « A »**

**16 & 17 octobre 2019**

*Concours affilié à l'ECAHO sous le n° 124/2019 MOR*

**Règlement Général**

Le Show « A » du Pur-Sang Arabe « Modèle et Allures » est organisé par l'Association du Salon du Cheval (ASC), sous l'égide de l'ECAHO et en collaboration avec l'Association Royale Marocaine des Eleveurs de Chevaux Pur-Sang Arabe (ARMECPSA), la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC) et l'Organisation du Cheval Arabe (AHO). Il est reconnu par l'ECAHO, auprès de laquelle il est affilié, avec l'application du règlement en vigueur de la Commission Européenne des Concours de Chevaux Arabes (EAHSC).

**A – Informations Générales**

**Lieu :** Salon du Cheval d'El Jadida  
Parc d'Exposition Mohammed VI – El Jadida - **Royaume du Maroc**

**Dates :** **16 et 17 octobre 2019.**

**B – Officiels**

**Comité d'Organisation :** Le Commissaire du Salon du Cheval d'El Jadida.  
Le Secrétaire Général de l'ARMECPSA.  
Le Directeur Général de la SOREC.

**Direction Technique:** Dr. Mohamed Machmoum - Mr. Omar Khatib

**Secrétariat :** Commissariat du Salon du Cheval d'El Jadida et bureau exécutif de l'ARMECPSA.

**Jury de terrain:** 6 Juges Internationaux (Liste ECAHO).

**Comité disciplinaire :** 5 Juges (Liste ECAHO).

**Commissaire de terrain :** 1 (Liste ECAHO).

**Vétérinaire Officiel :** Service vétérinaire du salon.

**Contrôle de Notation :** 4 Personnes.

**Animation :** 2 Personnes.

**C – Conditions Générales**

**C.1. Admission et qualifications des chevaux**

Le Show "A" du Pur-Sang Arabe est ouvert à tout cheval pur-sang arabe inscrit au stud-book reconnu par la WAHO à la date d'enregistrement ayant obtenu l'une des qualifications ci-après en 2019, 2018 ou 2017 :

- 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> lors de Shows « A » ou « B »
- 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> lors du championnat national, C National, C International et C Européen Show,
- 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> lors de la spécifique origine show.
- 1<sup>er</sup> au 5<sup>ème</sup> de tout show AHO.

Compte tenu de la forte demande de participation, et afin de répondre à un équilibre des demandes, un quota par pays pourra être fixé. Les inscriptions seront ouvertes du **19 Août au 30 septembre 2019** et un comité de sélection statuera définitivement sur les chevaux engagés. Il est vivement recommandé aux concurrents intéressés par le show « A », d'envoyer leurs engagements en ligne ([www.eljadidashow.com](http://www.eljadidashow.com)) ou, à défaut par e-mail à l'adresse [secretary@eljadidashow.com](mailto:secretary@eljadidashow.com)

La fiche d'engagement doit être dûment signée et accompagnée de la copie du passeport du cheval en respectant scrupuleusement l'agenda ci-après :

- Clôture des engagements préliminaires :
- Confirmation aux Participants :

**30 Septembre 2019**  
**01 Octobre 2019**

## **C.2. Conditions particulières**

**\* Concurrents de tous les pays (à l'exception de l'Espagne et du Portugal).** Le propriétaire de chaque cheval sélectionné à participer au Show « A » d'El Jadida 2019, recevra une allocation fixée à 2.500 euros par cheval (deux mille cinq cents euros), en guise de contribution aux frais de transport des chevaux inscrits et aux frais liés au séjour.

### **\*Concurrents de l'Espagne et du Portugal.**

Le propriétaire de chaque cheval sélectionné à participer au Show International d'El Jadida 2019, provenant d'Espagne ou du Portugal, recevra une allocation fixée à 2.000 euros par cheval (deux mille euros), en guise de contribution aux frais de transport des chevaux inscrits et aux frais liés au séjour.

Les allocations seront payées par virement bancaire aux propriétaires des chevaux participants ou leurs représentants dûment mandatés (attestation manuscrite signée par le mandant), et ce immédiatement après confirmation par les autorités compétentes du Maroc de la réexportation de ces chevaux.

**Cette allocation sera réduite à 500 euros par cheval (cinq cents euros) dans le cas où l'Association du Salon du Cheval assure le transport des chevaux.**

Les organisateurs du Show "A" ne verseront aucun supplément de frais ou de dépenses engagées par les participants.

## **C.3. Engagements**

Les engagements des chevaux sont gratuits, ils devront être instruits :

- un exemplaire par cheval, sur lequel est indiqué obligatoirement le nom du présentateur en lettres capitales et signé obligatoirement par le propriétaire du cheval, et accompagné des documents indiqués ci-dessous :
  - la copie du livret signalétique ou du passeport du cheval engagé,
  - le certificat de vaccination contre la grippe équine,
  - la copie du passeport ou de la carte d'identité du présentateur.

A défaut, les organisateurs n'accepteront pas l'engagement.

Aucun changement de propriété ne peut être considéré par les organisateurs après la date de clôture des inscriptions.

## **C.4. Responsabilité**

Les organisateurs du Show "A" déclinent toute responsabilité concernant les éventuels accidents, dégâts matériels, maladies ou dommages causés pour et par une tierce partie sur le terrain du concours et dans l'enceinte du Salon. La signature du formulaire d'inscription engage la responsabilité civile et pénale du propriétaire.

## **C.5. Classes qualificatives**

Classe 1 Pouliches 1 an nées en 2018

Classe 2 Pouliches 2 ans nées en 2017

Classe 3 Pouliches 3 ans nées en 2016

Classe 4 Femelles de 4 à 6 ans

Classe 5 Femelles âgées de 7 ans et plus

Classe 6 Poulains d'1 an nés en 2018

Classe 7 Poulains de 2 ans nés en 2017

Classe 8 Poulains de 3 ans nés en 2016

Classe 9 Mâles de 4 à 6 ans

Classe 10 Mâles âgés de 7 ans et plus.

La classification est soumise à modification selon nombre et catégorie d'inscrits.

## **C.6. Notation lors des classes qualificatives**

Les chevaux seront jugés individuellement à l'arrêt, au pas et au trot. Chaque juge attribuera des notes pour le type, pour la tête et encolure, pour le modèle et ligne du dessus, pour les aplombs et pour les allures. Le système de notation sur 20 avec les ½ points sera adopté.

## **C.7. Règlements Championnats « Open »**

Les trois premiers chevaux de chaque catégorie seront qualifiés pour participer dans leur championnat respectif à condition qu'il y ait au moins cinq participants dans la classe. Dans le cas contraire, seulement les deux premiers de la classe seront qualifiés pour participer dans leur championnat.

Les champions Or, Argent ou Bronze pourront être sélectionnés par les Juges parmi n'importe lequel des chevaux qualifiés de chaque catégorie participant aux Championnats. Les chevaux qualifiés pour participer aux Championnats, seront jugés de manière comparative par l'ensemble du jury du Show.

### **➤ Règle pour Championnats Yearlings, Juniors et Seniors**

- Un cheval cité pour la Médaille d'Or par un juge obtient 4 points .
- Un cheval cité pour la Médaille d'Argent par un juge obtient 2 points .
- Un cheval cité pour la Médaille de Bronze par un juge obtient 1 point .
  
- Médaille d'Or : Cheval cité ayant obtenu le plus grand nombre de votes des juges pour Champion Gold. En cas d'ex æquo pour le vote de Gold, le gagnant sera celui qui aura le plus grand nombre de points au championnat.
- Médaille d'Argent : Cheval cité ayant obtenu le plus grand nombre de points après le 1<sup>er</sup>
- Médaille de Bronze : Cheval cité ayant obtenu le plus grand nombre de points après le 2<sup>ème</sup>

## **C.8. Règle en cas d'ex æquo**

### **- Règles en cas d'ex æquo dans les classes qualificatives**

La meilleure place est donnée au cheval qui a les plus hauts points pour le type. S'il y a toujours des ex æquo, la meilleure place est attribuée au cheval avec les plus hauts points pour les allures. Si les ex æquo ne peuvent pas être encore départagés, un des juges tirés au sort doit indiquer sa préférence

### **- Règles en cas d'ex æquo dans les Championnats**

La meilleure place est donnée au cheval qui a la meilleure note dans la classe. S'il y a toujours des ex æquo, la même règle que pour les classes qualificatives sera appliquée. Tous les champions Gold seront soumis à un prélèvement de sang et/ou d'urine en vue d'un contrôle antidopage. Toutefois, le DC, s'il le juge utile, pourra faire prélever tout autre cheval engagé dans le concours pour un contrôle anti-dopage.

## **C.10. Présentateurs**

Les présentateurs devront être âgés de plus de 16 ans, habillés d'une tenue élégante, sans aucune marque ou signe distinctif, et doivent être en possession de leur licence ECAHO. Le Comité Disciplinaire sera en droit de refuser l'entrée, sur la carrière, de toute personne ne respectant pas le règlement. Il peut également refuser la participation de tout cheval rétif ou ayant un problème sanitaire majeur ou avéré. Toute manifestation discourtoise et toute désobéissance envers les Officiels peut entraîner l'élimination d'un cheval, quel que soit son classement. Un seul présentateur sera autorisé à présenter un cheval aux juges sur la piste du concours. Aucune personne supplémentaire ne sera autorisée à accéder à la piste du concours.

## **C.11. Visite vétérinaire**

Tout cheval est soumis à une visite vétérinaire avant son entrée au salon du 13 au 15 Octobre 2019.

## **C.11. Dossards**

Les dossards seront remis aux présentateurs à l'issue des contrôles vétérinaire et du Comité Disciplinaire le 15 octobre 2019 de 8h00 à 12h00. Les chevaux seront accompagnés de leurs documents d'identification et sanitaire.

## **D – Conditions spécifiques**

### **D.1. Arrivée et départs des chevaux**

Les chevaux devront arriver au plus tard le **13 octobre 2019 avant 16h00** et devront repartir le **18 Octobre 2019 dès 10h00**.

L'alimentation est à prévoir par chaque propriétaire ; du fourrage pourra être disponible sur place.

### **D.2. Ecuries**

Une zone de boxe avec litière sera réservée pour le logement des chevaux, des points d'eau d'abreuvement ainsi que des espaces douches seront aménagés. Un service de sécurité de jour comme de nuit sera assuré, il est recommandé à chaque personne habilitée à pénétrer dans la zone des écuries, de se munir de son badge d'accès. Aucune dérogation ne sera accordée au contrevenant. Toutes les consignes de sécurité sont à respecter.

## **E – Dotation**

### **E.1. Classes qualificatives :**

- Vainqueurs : cadeaux, plaques et flots ;
- Placés 2<sup>ème</sup> : plaques et flots ;
- Placés du 3<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> : flots.

### **E.2. Championnats :**

- Trophées Spéciaux.
- Objets d'art.
- Plaques et Flots.

## **F – Divers**

### **F.1. Réclamations**

Toute réclamation peut être déposée par écrit auprès du Comité Disciplinaire, au plus tard une heure après l'infraction prétendue. Chaque réclamation doit être accompagnée d'un montant équivalent à 200 Euros en espèce.

### **F.2. Médecin, Vétérinaire, Maréchal ferrant**

Les soins médicaux et vétérinaires ainsi que les services de maréchalerie sont à la charge exclusive de chaque participant.

### **F.3. Assurances**

Tous les participants doivent avoir leurs assurances personnelles en cours de validité. Les chevaux et le matériel restent sous leur garde et responsabilité pendant la durée à la fois du Show A et du Salon du Cheval d'El Jadida.

### **F.4. Formalités douanières,**

Chaque participant doit s'occuper personnellement du transport de ses chevaux et des charges inhérentes aux frais administratifs.

## **G – Accommodations**

Les participants définitivement sélectionnés par les organisateurs, doivent pourvoir eux-mêmes à leurs conditions de séjour, de réservation hôtelière, de repas et de transferts particuliers. Un transfert direct par autocar pourra être envisagé au départ de l'aéroport international Mohammed V de Casablanca en direction d'El Jadida. En faire la demande avec l'envoi des engagements de chevaux, et y indiquer le nombre de personnes, la provenance, les horaires d'arrivées et les numéros de vols. Afin de faciliter les recherches des commodités au séjour de chaque participant ou accompagnateur, l'Agence TERRATOUR pourra assister les différents demandeurs de services :

**N° de téléphone : +212 (0) 537 26 20 02**

**Email : taoufik@terratour.ma**

*Association du Salon du cheval  
Association reconnue d'utilité publique le 15 octobre 2010 par le décret n° 2-10-505  
Commissariat : 40, rue Jacaranda, Hay Ryad, Rabat - Maroc  
Tél : 00 212 537 56 66 56 - fax : 00 212 537 56 68 56  
E-mail : contact@salonducheval.ma / Site web : www.salonducheval.ma*

